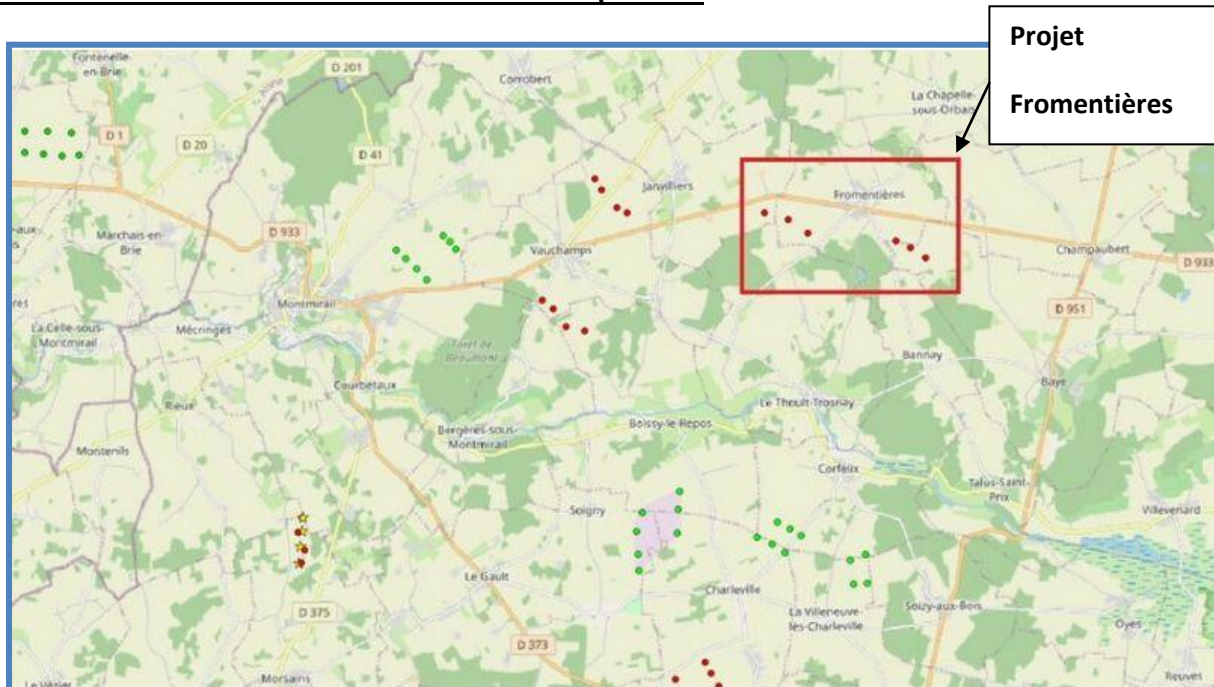


## Objet: parc éolien de FROMENTIERES, enquête publique .

Monsieur le commissaire enquêteur, je tiens à m'opposer formellement à l'élaboration et à l'installation du projet éolien en objet, considérant l'envahissement existant et futur de notre territoire, de la Marne et du Sud Ouest Marnais, de la situation du projet en zone d'exclusion Unesco, de la génération induite et non avouée de Gaz à Effet de Serre par les éoliennes et enfin du flou qui prévaut dans la définition technique,

### 1 Au niveau Local 34 éoliennes installées et prévues



AU niveau Local on constate ainsi une saturation d'un territoire restreint par 24 éoliennes en fonctionnement auxquelles vont venir s'adjoindre

- Projet éolien de la Grande Contrée à CHARLEVILLE 6 éoliennes, hauteur 135m.
- Projet éolien de Vauchamps 4 éoliennes hauteur 180m.

Le projet de Fromentées aggraverait ainsi la situation désastreuse du Sud Ouest Marnais dont la densité est supérieure à 10 fois la densité moyenne nationale (environ 100 éoliennes par département)

### 2 La saturation éolienne de la Marne et du Sud Ouest Marnais et de l'Aube.

Le Projet Fromentieres vient une fois de plus s'ajouter à un territoire sacrifié et sursaturé de parcs éoliens; la carte de la DREAL ci dessous donne ainsi un aspect de cet envahissement non contrôlé de la Marne et de l'Aube.

Rappelons que l'objectif de l'identification actuelle des Zones d'accélération qui entend aboutir à un meilleur équilibre territorialisé de la production de l'énergie électrique par les ENR, et donc à une meilleure répartition de la densité des parcs éoliens à partir du ratio **Couverture de production ENR/Consommation électrique**

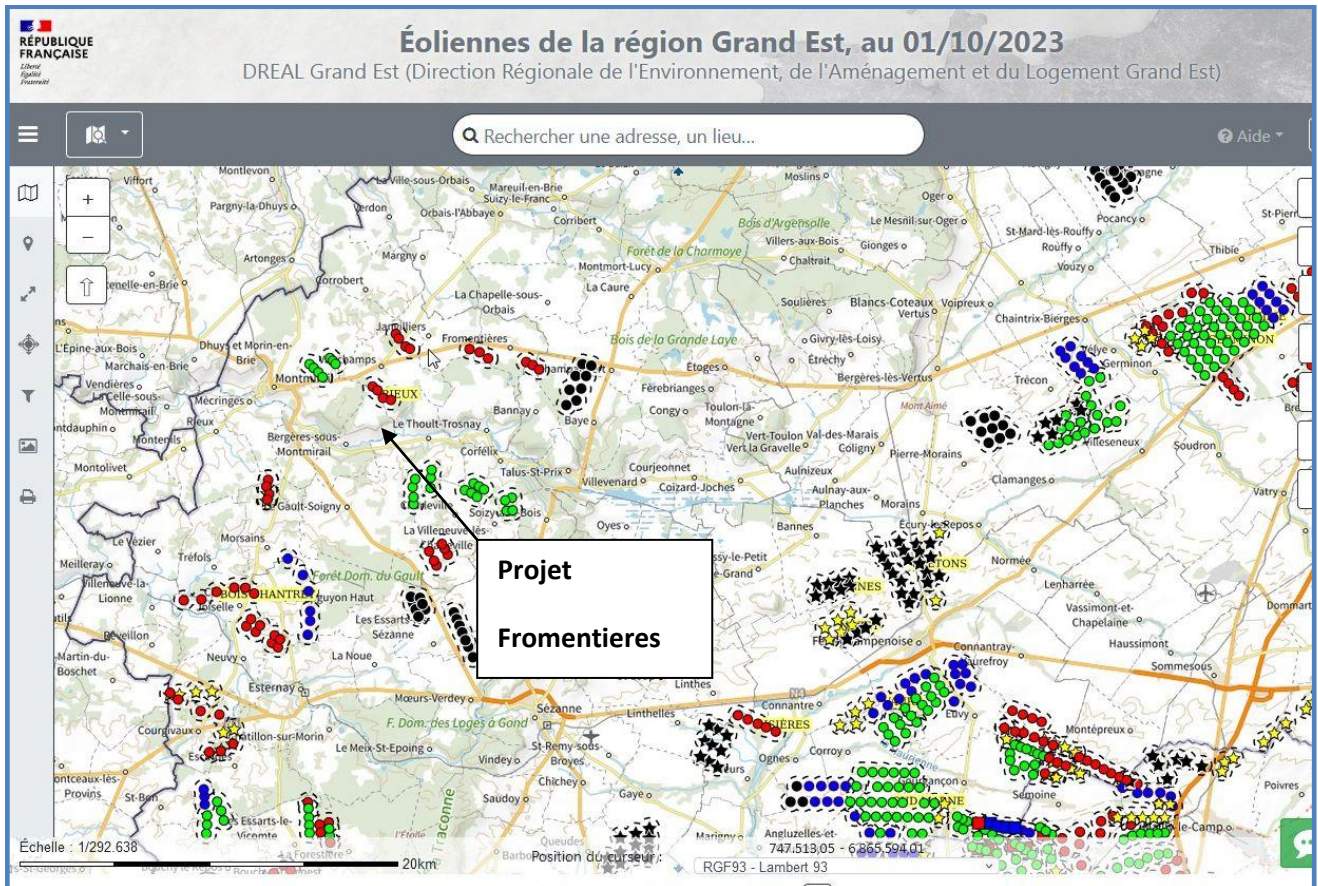
En réalité, ce principe est ici totalement ignoré

A ce titre est-il utile de rappeler l'étrange disparité qui caractérise, au sein de la Nation, la comparaison de ces ratios? Les chiffres incontestables, publiés par EDF Enedis, sont frappants pour ne pas dire choquants.

**France: 17%, Gand Est: 39 %, Marne :58 %, Communauté de Commune Sud Marnais 385 %**

En réalité la Marne et le Sud Ouest Marnais sont devenus des ghettos éoliens destinés à alimenter la nation en énergie, dès lors:

- Pour quelle raison étrange la démarche d'accélération des ENr en cours continuerait elle à pénaliser notre région?
- Pour quelle raison étrange promouvoir le parc de Fromentière qui va accentuer encore cette disparité ?



La saturation éolienne du Sud Ouest Marnais et de l'Aube, source DREAL

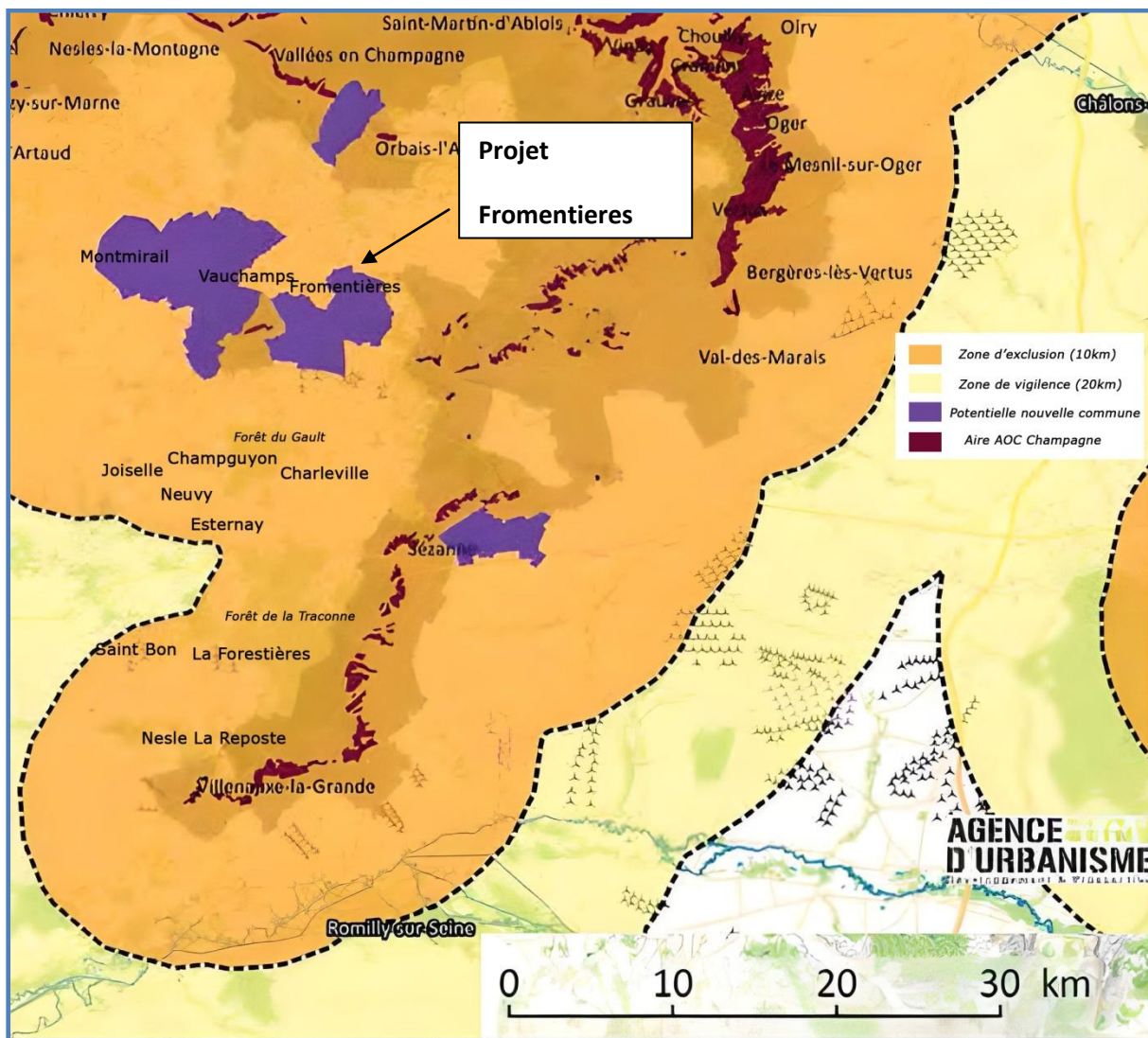
Ainsi malgré la saturation éolienne existante de la Marne et du Sud Ouest Marnais l'émergence incontrôlée de projets nouveaux continue de progresser bien que la densité des parcs éoliens dans notre territoire dépasse celle des Hauts de France et de la Somme; à cet égard les services de l'administration feraient mieux de suivre les directives émises par leur ministre de tutelle qui déclarait le 4 octobre 2023:

Éolien terrestre : Agnès Pannier-Runacher met la pression sur les préfets - Lors de son intervention au Colloque national éolien, le 4 octobre, la ministre de la Transition énergétique a plaidé pour une meilleure équité territoriale dans le déploiement de l'éolien terrestre. Selon elle, celui-ci « ne peut pas dépendre de quelques territoires, quand d'autres sont très loin de leur potentiel de développement ». « Pour être très concrète, la Somme, ça suffit ! Je le dis avec force ..... »

### 3 La situation du projet



On rappellera que le projet Fromentières est situé en zone d'exclusion Unesco :



Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne Février 2018

A ce titre , l'avis de la MRAe est sans appel :

*"L'Ae partage les conclusions de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la proximité immédiate de la zone d'engagement du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » qui a été retenue sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO.*

*L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter l'examen des solutions alternatives par une analyse plus poussée portant sur d'autres implantations possibles, hors des secteurs protégés pour la préservation des paysages emblématiques reconnus par l'UNESCO, et/ou de modèles d'éoliennes n'imposant pas de covisibilités avec le vignoble, tout en respectant une garde au sol minimale de 30 m, en concertation avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.*

*L'Ae recommande par ailleurs au Préfet de ne pas mettre le projet de parc éolien à l'enquête publique et de **ne pas autoriser le projet** tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation et/ou sa conception"*

**Bien entendu aucune de ces 2 recommandations n'a été suivie d'effet**

#### 4 L'éolien une énergie verte ?

S'agissant de la génération de Gaz à Effet de Serre, le CO2 en particulier, les promoteurs ont l'habitude de propulser des messages d'autosatisfaction, l'éolien une énergie verte et vertueuse ? Des messages relayés par l'Etat et les médias; sur ce sujet une analyse rapide met en évidence une situation totalement différente , que ce soit pour la production d'énergie électrique et plus encore lorsqu'il s'agit de tirer un bilan global.

#### 4.1 La production d'énergie électrique.

Un bilan flatteur certes si l'on se limite à la comparaison des chiffres en gr/KWh produit par éolien aux chiffres du charbon ou du gaz. Le tableau ci-dessous illustre parfaitement la situation encore que pour l'éolien, l'ADEME avoue maintenant un chiffre de 14gr/KWh produit pour l'éolien et non pas 7 gr.



"[Une analyse de cycle de vie réalisée pour l'ADEME en 2017](#) a permis de fournir des données précises sur les impacts environnementaux de la production éolienne avec les spécificités du parc français installé sur terre et prévu en mer. Pour l'éolien terrestre, le taux d'émission est de 14,1 voire 15 g CO2 eq/KWh"

#### Hydraulique et Energie nucléaire 6 gr/KWh produit

Donc: EOLIEN: 14gr/KWh produit, gaz: 418 gr/KWh produit, charbon: 1060gr/KWh produit

Une victoire bien facile que celle de comparer l'éolien au gaz et au charbon mais effet boomerang : il ne faut pas oublier en effet que l'éolien, énergie non pilotable, est **relayée par le gaz quand il n'y a pas de vent**;

**Ainsi les 14gr/KWh passent alors à 418 gr/KWh.**

Dès lors, il est facile de prédire ce que deviendront les émissions de CO2 dans la période 2030-2035 quand les 30 000 éoliennes actuellement prévues soit 80 000 MW installées, seront temporairement secourue par remplacées par 150 centrales au gaz

#### 4.2 le bilan global

Outre la génération de CO2 liée à la production , le bilan global intégrant **l'empreinte Carbonne** est désastreux, base de calculs :

La conception et l'installation d'éoliennes conduit l'émissions de gaz à effet de serre: 1 763 tonnes de CO2 eq pour une éolienne de 850 kW et 5 530 tonnes de CO2eq pour une éolienne de 3 000 kW (1 )

nota 1:

	Éolienne de 850 kW	Éolienne de 3 000 kW
Émissions de gaz à effet de serre le long du cycle de vie	1 763 t CO2eq	5 530 t CO2eq
Facteur de charge	20%	20%
Durée de vie	20 ans	20 ans
Production électrique le long du cycle de vie	29,78 x 10 <sup>6</sup> kWh	105,12 x 10 <sup>6</sup> kWh
Émissions de gaz à effet de serre par kWh produit	<b>59,19 gr CO2eq / kWh</b>	<b>52,61 gr CO2eq / kWh</b>

Ainsi le bilan global pour l'éolien s'établit à 52,61 + 14,1 = 66, 71 KWh produit,

⇒ **Génération de CO2 par l'éolien: c'est donc plus de 10 fois l'hydraulique le nucléaire**

## 5 Le Choix des machines

La lecture de l'étude d'impact laisse perplexe sur le sérieux du document: comment expliquer qu'après plusieurs années d'étude, le pétitionnaire n'ait pas eu la capacité d'arrêter le choix d'un modèle d'aérogénérateur ?

Sur ce sujet les différents paragraphes de l'étude d'impact se matérialise par un flou artistique général exemple:

**Tableau 2 : Inventaire des modèles d'éoliennes possibles pour le projet de Fromentières**

Modèle Constructeur	Puissance Hauteur au moyeu	Diamètre rotor	Hauteur en bout de pale
V110 VESTAS	2,2 MW	95 m 110 m	150 m
SG114 SIEMENSE GAMESA	2,625 MW	93 m	114 m 150 m
N117 NORDEX	3 MW 91 m	117 m	149,5 m

Outre ce haut degré de flou sur la définition technique de ce qui constitue le cœur du projet, il est impossible d'imaginer que les effets induits covisibilité, impacts sonores, paramètres de l'étude de dangers ...seront identiques quelque soit le modèle choisi.

Ainsi donc en conclusion, prenant en compte l'envahissement existant et futur de notre territoire local ,de la Marne et du Sud Ouest Marnais, la situation du projet en zone d'exclusion Unesco , la génération induite et non avouée de Gaz à Effet de Serre et du flou qui prévaut de définition technique, je m'oppose totalement à l'émergence du projet de parc éolien à Fromentières.

